

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 DÉCEMBRE 1884.

Chronique générale.

Le Sénat ayant refusé de voter en un jour la loi des finances tout entière, et M. Dauphin lui-même ayant déclaré que, même en passant des nuits, il n'était pas sûr d'avoir fini son travail, le gouvernement a imaginé une comédie grotesque. Pour éviter le mot de douzièmes provisoires qui, avec raison, sonne mal à l'oreille du pays, il a décidé que vendredi il demanderait à la Chambre un crédit de 800 millions pour les dépenses des trois premiers mois de 1885 et l'autorisation de percevoir les impôts pendant ce temps.

Quant au Sénat, il serait invité à examiner le budget des recettes, et, demain samedi, la demande des 800 millions présentée aujourd'hui à la Chambre.

Si l'exécution de ce plan ne rencontre aucun obstacle, le Parlement pourra se séparer demain.

Quand nous disons que cette comédie est grotesque, c'est parce qu'elle ne peut tromper personne. Nous offrons un lapin savant au rhéteur subtil qui pourra nous expliquer quelle différence sérieuse il y a entre le « projet de provision » de huit cents millions qui va être demandé aux Chambres pour assurer pendant trois mois les services de l'Etat et les douzièmes provisoires que nous annonçons pour le premier trimestre de 1885.

Par un tour de passe-passe digne d'un saltimbanque, M. Ferry a escamoté le mot de « douzièmes », mais la chose reste.

Non-seulement les électeurs ne sauront aucun gré au prestidigitateur qui essaye de les tromper au moyen d'un truc ridicule, mais ils ne lui pardonneront pas, nous l'espérons, de les avoir crus assez bêtes pour s'y laisser prendre.

Le Sénat a tenu séance mardi pour voter douze projets d'intérêt local. Intérêt local :

ce mot est parfois employé bien à tort; voici par exemple un projet autorisant la ville de Vannes à emprunter 388,700 fr. pour son collège.

Le collège est en pleine décadence, attendu que les pères de famille préfèrent faire élever leurs enfants dans l'établissement fondé par les Jésuites. Les partisans de l'enseignement gouvernemental sont navrés de cette situation et veulent octroyer audit collège l'énorme subside de 388,000 francs, espérant de la sorte lui permettre de continuer la lutte. Ainsi, c'est pour soutenir une maison laïque contre une maison religieuse, qu'on impose une dépense de 388 mille francs aux habitants de Vannes, à ceux qui ne veulent pas du collège comme aux autres, à ceux mêmes qui envoient leurs enfants dans l'établissement religieux et qui ne voudraient à aucun prix qu'ils allassent dans l'autre.

N'est-ce pas le comble de l'arbitraire et de l'oppression?

Cependant, malgré les efforts éloquents de MM. de Kerdrel et de Gavardie, il s'est trouvé une grosse majorité pour consacrer par une loi cette flagrante iniquité.

M. Ferry et l'amiral Peyron ont vanté à la Chambre l'excellente situation de notre armée au Tonkin.

Si nos troupes, disent-ils, n'ont pas marché, c'est qu'on leur a ordonné de rester dans leurs positions, mais elles sont en état d'aller où elles voudront, jusqu'au bout du Tonkin, elles le peuvent! Or un républicain, un fonctionnaire civil, suivant toute apparence, écrit de Hai-Phong au National, à la date du 10 novembre :

« Tout est désorganisé; les mandarins annamites, victimes de brusqueries impolitiques, sont mécontents et n'obéissent plus aux fonctionnaires civils qui ne peuvent pas les défendre. Aussi n'y aura-t-il rien d'étonnant à voir tout le Tonkin se soulever contre nous. Du reste, il n'y a plus de sécurité en dehors des points mêmes occupés militaire-

ment: les bandes d'Annamites pillards sont si nombreuses qu'on ne les poursuit pas. On ne s'occupe que des Chinois, qui sont établis fortement sur la frontière, au nombre de 50 ou 60 mille au moins, et qui tiennent Lang-Son.

Le corps expéditionnaire s'est fondu pendant la saison chaude, et les derniers combats en avant de Kep et de Loc-Nan l'ont encore diminué. On ne pourra rien entreprendre avant l'arrivée de nouveaux renforts; en attendant, on reste sur la défensive.

Tableau lamentable! Combien il ressemble peu à celui que les ministres traçaient d'une main complaisante devant les yeux charmés de la Chambre! Quand les représentants du pays seront-ils las de se laisser tromper?

Hélas! ils ne sont pas trompés! Et c'est là une suprême tristesse. Les ministres mentaient; mais les Chambres le savaient, et elles ont voté quand même! L'égoïsme a étouffé en elles la voix du patriotisme. Les républicains d'autrefois s'écriaient: « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » Ceux d'aujourd'hui, plus méprisables encore, murmurent: « Périssent le crédit, les soldats, l'honneur de la France, plutôt que notre réélection! »

C'est le dernier degré de la décadence.

L'IMPÔT SUR LES PAUVRES

Le besoin d'argent se fait de plus en plus sentir; la commission du budget a pensé que le moment était venu d'en extorquer, par des mesures fiscales, aux communautés religieuses. Tel est l'objet de l'article 43 du budget des recettes voté par la Chambre samedi dernier.

La situation que cet article 43 fait aux communautés religieuses est absolument exceptionnelle. C'est ainsi que, là où une société laïque dirigeant un hôpital payera l'impôt de la loi de 1872, telle association religieuse, pour une œuvre de bienfaisance identique, aura à payer en outre un impôt de catégorie; tenant uniquement à son titre

de congrégation. Ce n'est pas assez encore de cette violation flagrante des grands principes d'égalité inscrits dans nos lois. L'iniquité se donne carrière jusque dans la base adoptée pour déterminer ce nouvel impôt. Il sera perçu, en effet, sur le revenu, évalué à 5 0/0 de la valeur brute des biens, meubles et immeubles.

En admettant même que l'impôt fût juste en principe, n'est-il pas évident que ce mode d'évaluation est tout ce qu'il y a de plus inique au monde? Quelle est la propriété qui rapporte aujourd'hui 5 0/0? C'est une majoration voulue, préméditée, qui met, ainsi que l'a dit énergiquement M. de Mackau, les congrégations hors la loi.

Qui en souffrira? Les pauvres évidemment, les faibles, auxquels ces « citoyens » que les républicains accusent d'être « inactifs » se dévouent avec la plus admirable abnégation. Mais qu'importe à la majorité? Est-ce qu'elle se préoccupe des pauvres? Est-ce que les intérêts des indigents et des infirmes ont rien à voir avec les considérations dont elle s'inspire? Elle s'en soucie si peu qu'elle n'a pas hésité à passer outre à une argumentation aussi probante et à frapper les congrégations religieuses de l'impôt inique qu'on lui proposait.

Nous lisons dans le Vaterland, de Vienne, un article par lequel ce journal dissuade le gouvernement austro-hongrois d'imposer des droits de douane à nos produits.

Les raisons qu'il invoque sont tristes. D'après les tableaux des douanes, nous n'exportons en Autriche que pour 34,455,000 francs, tandis que l'Autriche importe chez nous pour 444,805,000 fr.; par conséquent toute mesure douanière serait plus préjudiciable au commerce autrichien qu'au commerce français.

Que conclure de ces chiffres, sinon que nous sommes devenus tributaires de l'étranger, quand jadis le monde entier était tributaire de notre industrie et de notre commerce. Nous achetons aujourd'hui au dehors plus que nous ne vendons: voilà la

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IX

LA CONDAMNATION A MORT (suite).

Le lecteur nous permettra maintenant de rentrer en forêt et de revenir à Rouget.

Après quelques jours de réflexion, le braconnier avait persévéré dans sa résolution: las de la vie, se croyant victime de la trahison, espérant que les tribunaux seraient très-indulgents pour lui, puisque les gendarmes blessés étaient guéris, se faisant beaucoup d'illusions sur la justice, au point de croire qu'on le laisserait peut-être en liberté, et n'ayant enfin aucune notion du Code pénal, Rouget se décida à se livrer lui-même à la gendarmerie.

Il quitta donc un matin les bois du Grip et prit la direction de Dartal.

Mais une idée lui vint en route: il voulut, avant de se rendre, dire adieu à ses deux principaux amis, Eugène Carrou et Baptiste le charbonnier.

Il remonta donc au nord du côté de la forêt de Malpeire.

Vers midi, il trouva Baptiste en forêt, occupé à mettre le bois en tas, pour fabriquer son charbon.

Baptiste l'emmena dans sa cabane où nous aurons occasion de le suivre un jour, et lui offrit un verre de vin. Rouget lui fit part de son projet et le remercia de l'appui qu'il lui avait donné jusqu'alors.

Baptiste ne fit aucune objection. Lui aussi était peu versé dans la procédure criminelle et croyait que Louis en serait quitte pour quelques mois, ou peut-être un an de prison.

— Après tout, dit-il, ce n'est pas si dur, la prison; tu seras logé, nourri et même habillé aux frais du gouvernement, et quand tu reviendras, après un an, tu retrouveras tes amis et tu vivras comme avant.

— C'est mon père, ma femme et surtout mes enfants qui me préoccupent, dit Rouget.

— Nous nous en occuperons, répondit le brave Baptiste. Sois tranquille, tu sais bien que tout le monde est pour toi et pour eux.

Et sur ce, les deux amis se donnèrent une franche poignée de main.

De là, Rouget se rendit chez Eugène.

Le père Carrou nettoyait son fusil au coin du feu. En voyant entrer Louis, il poussa un cri de joie :

— Ah! te voilà, mon brave! dit-il; viens te chauffer et boire un coup. J'espère que tu as bien dormi, l'autre nuit, sur ma barge de paille. Veux-tu recommencer ce soir?

— Non, reprit Rouget en s'asseyant. J'en ai assez. Je vais me livrer.

— Quelle idée! dit le vieux braconnier. Eugène m'a parlé de cela. Tu es fou, mon pauvre Louis.

— Mais non; je ne puis pas vivre toujours dans les bois, traqué comme un renard, et sans cesse trahi. Tôt ou tard, les gendarmes me prendront; mieux vaut en finir tout de suite et faire un an de prison. Je serai libre après.

Le père Carrou hochait la tête et garda un instant le silence. Le bonhomme réfléchissait toujours avant de parler. C'était une bonne habitude qu'il avait contractée dès sa jeunesse. Il y a ainsi, dans nos campagnes, beaucoup de gens qui pensent beaucoup, mais qui parlent peu.

Enfin, le père Carrou déposa son fusil à l'angle du foyer, et se tourna vers le jeune homme :

— Écoute-moi bien, dit-il.

— Je vous écoute, répondit Rouget, qui savait l'amitié que le vieux braconnier avait pour lui.

— Eh bien, mon garçon, tu fais une sottise. J'ai été en prison, moi, deux fois déjà, pour quelques procès de chasse... ils appellent cela des délits. Je sais ce que c'est. J'aimerais mieux vivre toute ma vie en forêt, comme toi, que de faire un an de

prison. C'est très-dur, je t'assure, et la société n'est pas agréable...

— Pas moins que celle des loups ou des sangliers, dit Rouget en riant...

— Ma foi, reprit Carrou, je ne sais pas! Le gardien-chef et les gardiens, ou les sangliers... enfin, passons là-dessus! Mais dis-moi, qu'est-ce qui te garantit que tu ne feras qu'un an de prison? Ce n'est pas un délit que tu as commis, mon garçon; crois-en le vieux Carrou, qui a causé dans ce temps avec les avocats, et qui a entendu parler du Code, c'est un crime...

— Oh! dit Rouget.

— Oui, mon brave, un crime, et pas un petit! C'est un gros crime, bien conditionné, dans toutes les règles, avec toute espèce de circonstances aggravantes: deux victimes avec guet-apens derrière la baie, cinq coups de fusils consécutifs, sans compter que tu fais courir les gendarmes depuis de longs mois sans qu'ils puissent l'arrêter...

— Ce n'est pas ma faute, dit Rouget, s'ils ne courent pas aussi vite que moi.

— Oui, mais la justice n'aime pas à montrer qu'elle est impuissante... Enfin, mon garçon, je te le répète, tout cela s'appelle un crime, ah! un beau crime, un crime superbe, ajouta le vieux braconnier en frappant amicalement sur l'épaule de Louis.

Celui-ci réfléchit un instant. Puis il reprit on-

Etude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le 11 janvier 1885, à midi,
En l'étude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil,
DU MOULIN DE LA PLANCHE
Situé ville de Bourgueil,
Propre au commerce — 4 paires de meules.
Loyer annuel, 1,800 fr.
Mise à prix : 15,000 fr.

Construction d'appareils de Chauffage
EN TOUS GENRES
OURTOULE-MARTRES
FUMISTE
28, rue Brault, Saumur.
Spécialité de Calorifères
Cheminées marbre, faïence et tôle.

A CÉDER
Pour cause de décès,
UNE MAISON DE VINS
Eaux-de-vie, Liqueurs,
Dans le département de Maine-et-Loire
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.
S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat
ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}
5, Rue d'Orléans.
On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE. (919)

Fêtes de NOËL et du JOUR de l'AN

L'ÉPICERIE PARISIENNE MAISON TARODE

Met en vente :
Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Pralines, Liqueurs, Spiritueux et Vins de Dessert.
Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

LA MAISON
MENTIER-GUÉRET
20, rue de Lorraine, Saumur,
A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD
Débit de toutes dimensions
Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.
Prix très-modérés.

CIDRES
M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.
Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

AUX ÉLÉGANTS
CHERRISERIE MODÈLE
M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

Étrennes 1885 LE MOIS DES CADEAUX Et des Fourrures ÉTRENNES 1885

MAGASINS DE LA GLANEUSE
SAUMUR — 51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 — SAUMUR

Pour se donner entièrement aux Comptoirs de Modes, Soleries et Jerseys Parisiens, dont l'extension prend chaque jour une plus Grande Importance, et aussi pour faciliter l'emplacement de ces Comptoirs, les Magasins de la Glaneuse ont décidé, à partir du Jeudi 18 Décembre courant,

LA LIQUIDATION ENTIÈRE

De tous les Objets dits :
ARTICLES D'ÉTRENNES
Avec un très-grand Rabais sur tous les prix, et un escompte, au comptant, De 15 0/0

Nomenclature des Articles faisant partie de la LIQUIDATION, donnant droit à un escompte de 15 0/0 au comptant et exposés dans les MAGASINS du 1^{er} :

Porcelaines montées, Petits-Bronzes, Maroquinerie, Tableterie, Marqueterie, Vannerie, Peluche, Laque, Écaille, Ivoire, Bambou, Cuivre repoussé, Albums, Chevalets et Cadres pour photographies, Glaces, Encriers, Sous-Mains en Peluche et Cuir de Russie, Rouleaux à Musique, Bureaux, Pupitres, Porte-feuilles, Porte-Cartes, Porte-Cigares, Séchoirs à Cigares, Plateaux, Boîtes à bijoux, à gants, à mouchoirs, Sacs de voyage, Nécessaires de toilette, à ouvrage, Carnets de bal, de visites, Caves à liqueurs, Jardinières en Tuya, Bois de rose, etc., etc.

CETTE LIQUIDATION, sans précédent, à Saumur, par la quantité, la fraîcheur et le Bon Marché de tous les Articles mis en vente, est certainement appelée à un immense succès, et TOUT LE MONDE voudra profiter de l'occasion unique offerte par les Magasins de la Glaneuse, pour les Étrennes 1885.

A TOUS LES AUTRES COMPTOIRS, il y aura des Occasions RÉELLES, mais nous citerons comme ARTICLES très-avantageux et UTILES :

Des Manchons pour Dames, depuis	1	45
Des Jupons flanelle avec festons brodés, depuis	2	95
Des Jupons noirs et couleurs, depuis	4	95
id. satin soie, noirs, ouatés, depuis	18	75
Des Mouchoirs batiste fil, vignettes tissées couleur, initiales brodées, prix sans précédent, la douzaine	40	75
Des Mouchoirs batiste fil blanc, ourlets à jour, initiales brodées, prix unique	4	05

Grand choix d'Éventails riches pour Cadeaux
Assortiment considérable de Manchons pour Dames et Fillettes, à des prix défiant toute concurrence
Pèlerines, Fourrures, Boas, Foulards, Cravates, Mantilles Andalouses, Espagnoles, etc., etc.

MAGASINS DE LA GLANEUSE.
Ouverture de la Vente, Jeudi 18 Décembre courant.

Étrennes 1885

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique
(Maison entièrement de confiance)

L. ENAULT

Rue Saint-Jean, 27 et 29,
SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés
BON MARCHÉ INCONTESTABLE

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz argentée sur métal blanc, au premier titre.
15 0/0 au-dessous du prix du Tarif.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une bonne et prompt exécution.

A VENDRE
Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.
Bonne occasion.
S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard, des années 1874, 1875 et 1878
Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^{ie} des Antilles, Martinique et Jamaïque. La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEUNIER, à Voiron, 5 francs le litre. Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

Crédit à tout le Monde PAR L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

ON NE TOUSSE PLUS si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour le même effet, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Régimes, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbons au D^r Gramont sont les seuls conseillés par les médecins, PRIX : la Boîte, fr. 75; la Boîte, fr. 1^{fr.} — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la signature du D^r GRAMONT.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (880)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR														
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.									
3	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50														
9	13	matin, omnibus-mixte.		6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00														
1	25	soir.		6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08														
3	32	express.		6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24														
7	15	omnibus.																					
10	36	(s'arrête à Angers).																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
3	36	matin, direct-mixte.																					
8	21	omnibus.																					
9	37	express.																					
12	48	soir, omnibus-mixte.																					
4	44																						
7	4																						
10	24	omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.																					
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.				Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil Loudun	7 30	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10
			Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 09	
			Lernay	7 02	8 02	2 11	5 00	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 04	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 55	
			Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 52	9 19	
			Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 39	10 28	
															Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.